

**Province de Québec**  
**Commission scolaire Western Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue en mode hybride dans les bureaux de la Commission scolaire Western Québec au 15, rue Katimavik, le 28 mars 2023, à 19 h.

**PRÉSENCES :** Le président Daly, les commissaires Boucher, Brushey, Cornforth, George, Giannakoulis, Goldsbrough, Graham, Lyrette-Brennan, McCrank, Shaar, les commissaires cooptés Commanda et Garner, et les commissaires-parents Brennan, Boucher-Sharma, Fortier et Taylor.

**ABSENCE** Commissaire Labadie  
**MOTIVÉE :**

**Personnel :**

Directrice des services complémentaires L. Falasconi  
Directrice des ressources financières M. Lupien  
Directeur des ressources matérielles P. Proulx  
Directrice adjointe des ressources humaines J. Svetec  
Responsable de l'application des règles contractuelles A. Gendron  
Agente administrative R. Vincent

Le directeur général, M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des ressources humaines G. Singfield, et la directrice générale adjointe et directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

**Participation publique :**

Mme Bouchard lit une déclaration au conseil des commissaires concernant son désaccord avec le contenu et la manière dont d'autres parents bénévoles de la CSWQ ont exprimé leur point de vue à sa table du conseil d'établissement et par l'intermédiaire du comité de parents et de ses sous-comités sur une multitude de points.

Mme Sabrin Saraj, membre du conseil d'administration de Parents for Diversity, s'adresse au conseil sur l'importance de l'inclusion et de la diversité.

- **Reconnaissance des terres**

Appel à l'ordre : 19 h 22

**C-22/23-130**

**Adoption de l'ordre du jour**

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE d'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant les points suivants :

- Point 10.6 : Formation d'un comité des relations interculturelles et de l'éducation
- Point 10.2 : Reconnaissance du procès-verbal de la réunion du 9 février 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique
- Retrait des points 11.1 et 11.1.1 de l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-131**

**Approbation du procès-verbal**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 28 février 2023 soit approuvé avec les changements suivants :

- Reconnaissance de l'exactitude du procès-verbal de la réunion du 9 février 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique
- C-22/23-115 – Retirer le commentaire de correction tel que rapporté par la commissaire-parent Taylor.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général**

Le directeur général présente un rapport verbal qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Lettre reçue de la sous-ministre soulignant la qualité du rapport annuel de la CSWQ
- Faits nouveaux concernant le projet Lab-École
- Plan de travail sur les circonscriptions électorales pour les élections scolaires de 2024
- Consultation relative au Plan d'engagement vers la réussite

**C-22/23-132**

**Plan de consultation pour le Plan d'engagement vers la réussite**

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le conseil approuve le plan de consultation pour le Plan d'engagement vers la réussite tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-133**

**Rapport du Comité exécutif - 21 mars 2023**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2023 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-134**

**Redondance de la connectivité Internet**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QUE le projet susmentionné s'est vu allouer 130 000 \$ dans le plan d'infrastructure des TI;

ATTENDU QUE le RISQ (Réseau d'informations scientifiques du Québec) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'élaborer et d'exploiter un réseau privé de télécommunications pour le secteur de l'éducation;

ATTENDU QUE le RISQ est notre fournisseur d'accès à Internet;

ATTENDU QU'à des fins de redondance, nous devons doubler notre entrée Internet;

ATTENDU le prix d'investissement de 103 891 \$ pour la double entrée;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-133, le Comité exécutif recommande au conseil de d'autoriser le directeur des ressources matérielles à signer ce contrat;

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil délègue le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-135**

**Appel d'offres public – Golden Valley – Rénovation intérieure Phase 2 (encapsulage d'amiante) – Contrat n° 22510B014**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QU'un montant de 1 157 467 \$ provenant de la Mesure 50621 pour l'année scolaire 2021-2022 a été réservé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- Lincora (9394-5202 Québec Inc.)
- ACQ – Région de l'Outaouais
- CONSTRUCTION FILIATRAULT INC.
- CONSTRUCTION TREM-NOR INC.
- DEFRAN INCORPORÉE
- LANEXCO INC.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Construction Trem-Nor Inc.	758 000 \$
Construction Filiatrault Inc.	939 255 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QUE, comme le propose sa résolution E-22/23-134, le Comité exécutif recommande au conseil d'octroyer le contrat à Construction Trem-Nor Inc. au montant de 758 000 \$ et de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles;

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à Construction Trem-Nor Inc. au montant de 758 000 \$ et délègue le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-136**

**Appel d'offres public - Hadley / Philemon Wright –  
Réfection du stationnement Phase 2 - Contrat n° 22510B017**

ATTENDU QUE la résolution C-21/22-197 approuvait le plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie;

ATTENDU QU'un montant de 4 450 000 \$ provenant de la Mesure 50621 pour l'année scolaire 2020-2021 a été réservé pour la réfection du stationnement Phase 1;

ATTENDU QUE la phase 1 du contrat autorisé par la résolution C-21/22-175 a été achevée et que le solde budgétaire servira à couvrir la phase 2;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- Excavation GTS (10087548 CANADA INC.)
- LES ENTREPRISES ROB & SYL (118012 CANADA LTÉE)
- Pavage Inter Cité (130247 CANADA INC.)
- Delta Électrique (2998939 CANADA INC.)
- Equinoxe JMP (6369472 CANADA INC.)
- CIVIL-DB EXCAVATION (9303-7877 Québec inc.)
- ACQ - Région de l'Outaouais
- DEFRAN INCORPORÉE
- Infratek Construction
- Lamarche Électrique QC Inc.
- LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
- LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC.
- POLANE INC.
- SÉGUIN MORRIS INC.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

LES ENTREPRISES ROB & SYL (118012 CANADA LTÉE)	1 286 538,50 \$
POLANE INC.	1 464 448,40 \$
Infratek Construction	1 749 588,19 \$
Equinoxe JMP (6369472 CANADA INC.)	1 751 842,60 \$
DEFRAN INCORPORÉE	2 145 178,42 \$
Pavage Inter Cité (130247 CANADA INC.)	2 239 871,50 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE d'octroyer le contrat à LES ENTREPRISES ROB & SYL (118012 CANADA LTÉE) au montant de 1 286 538,50 \$ et de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au directeur des ressources matérielles.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-137**

**Rapports du Comité de gouvernance et d'éthique – 9 février et 13 mars 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception des procès-verbaux du 9 février et du 13 mars 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-138**

**Politique C-26 – Formulaire d'autorisation des parents**

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance et d'éthique recommande que la copie du *Formulaire d'autorisation des parents* soit retirée de la liste des politiques publiées;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de gouvernance et d'éthique, la copie du *Formulaire d'autorisation des parents* soit retirée de la liste des politiques publiées.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-139**

**Politique C-16 – Voyages et sorties autofinancés**

ATTENDU QU'à la suite des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance et d'éthique recommande que la Politique C-16 – *Voyages et sorties autofinancés* – soit abrogée et retirée de la liste des politiques publiées;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de gouvernance et d'éthique, la Politique C-16 soit abrogée et retirée de la liste des politiques publiées.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-140**

**Règles de procédure des comités obligatoires et discrétionnaires du conseil des commissaires**

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance et d'éthique recommande que les règles de procédure des comités obligatoires et discrétionnaires du conseil des commissaires soient insérées en annexe à la Politique A-16 – *Gouvernance*;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de gouvernance et d'éthique, les règles de procédure des comités obligatoires et discrétionnaires du conseil des commissaires soient insérées en annexe à la Politique A-16 – *Gouvernance*.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-141**

**Politique C-5 – Procédure de recours au Comité de discipline**

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance et d'éthique a été chargé à l'origine d'établir un ordre de priorité pour les politiques à réviser;

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance et d'éthique a dressé une liste de priorités;

ATTENDU QUE le projet de loi 9 entrera en vigueur en août 2023 et qu'il a des répercussions sur l'actuelle Politique C-5 – *Procédure de recours au Comité de discipline*;

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de gouvernance et d'éthique, le conseil renvoie la Politique C-5 – *Procédure de recours au Comité de discipline* – au Comité de gouvernance et d'éthique pour qu'il l'examine et la révise à la lumière des dispositions du projet de loi 9.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-142**

**Rapport du Comité des ressources humaines - 20 février 2023**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 20 février 2023 du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-143**

**Rapport du Comité de parents – 20 février 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 20 février 2023 du Comité de parents.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-144**

**Rapport du CCAS – 10 janvier 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2023 du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-145**

**Comité des relations interculturelles et de l'éducation**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE de créer un comité des relations interculturelles et de l'éducation dans le but d'aborder les questions touchant la lutte contre le racisme et la réconciliation, ainsi que la formation et la sensibilisation de la communauté.

Pour : 14  
Contre : 2 (Graham)  
Abstentions : 0  
Motion adoptée

Membres du comité :

- Commissaire Goldsbrough
- Commissaire coopté Garner
- Commissaire cooptée Commanda
- Commissaire-parent Fortier
- Commissaire-parent Taylor

**C-22/23-146**

**Adoption du calendrier scolaire 2023-2024**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le calendrier scolaire 2023-2024 soit adopté tel que présenté par le directeur des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-147**

**Candidatures au poste de commissaire coopté au sein du Comité consultatif sur l'éducation autochtone**

LA COMMISSAIRE LYRETTE-BRENNAN PROPOSE QUE le conseil accepte des candidatures pour le poste de commissaire coopté au sein du Comité consultatif sur l'éducation autochtone.

Candidature

Par

Commissaire cooptée Commanda

Commissaire Lyrette-Brennan

**C-22/23-148**

**Déclaration d'élection du commissaire coopté au sein du Comité consultatif sur l'éducation autochtone**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE la commissaire cooptée Commanda soit déclarée élue membre du Comité consultatif sur l'éducation autochtone.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 1 (Graham)  
Motion adoptée

**C-22/23-149**

**Candidatures au poste de commissaire coopté au sein du Comité exécutif**

LE COMMISSAIRE GIANNAKOULIS PROPOSE QUE le conseil accepte des candidatures pour le poste de commissaire coopté au sein du Comité exécutif.

Candidature

Par

Commissaire coopté Garner

Commissaire-parent Taylor

**C-22/23-150**

**Déclaration d'élection du commissaire coopté au sein du Comité exécutif**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le commissaire coopté Garner soit déclaré élu membre du Comité exécutif.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 1 (Graham)

Motion adoptée

**C-22/23-151**

**Candidatures au poste de commissaire au sein du Comité spécial des communications**

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE le conseil accepte des candidatures pour **un** poste de commissaire au sein du Comité spécial des communications.

Candidature

Par

Commissaire coopté Garner

Commissaire-parent Taylor

**C-22/23-152**

**Déclaration d'élection d'un commissaire au Comité spécial des communications**

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le commissaire coopté Garner soit déclaré élu membre du Comité spécial des communications.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-153**

**Destination Imagination 2023 – Expression d'appréciation**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le conseil des commissaires exprime sa reconnaissance à tous les participants au tournoi Destination Imagination 2023, et plus particulièrement à l'équipe responsable de l'organisation du tournoi – Mme Lisa Diner, M. Steve Greig et M. Alan Earwaker – pour leur dévouement envers cet événement et cette initiative.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-154**

**Levée de la séance**

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE la levée de la séance à 20 h 59.